

29 avril 2020

## Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 24 avril 2020

### Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Ce point était soumis pour information. **Nous avons obtenu qu'il soit soumis pour avis.**

**Le Sne a proposé des mesures de protections supplémentaires faisables et peu onéreuses** afin de garantir un maximum de protection des agents :

- Installation de bacs (pataugeoires) désinfectants et de gel hydro alcoolique aux entrées des bâtiments avec obligation de s'en servir. (*La transmission du virus se fait également par les chaussures - étude réalisée en milieu hospitalier*). Le savon devant toujours être utilisé en première intention.
- Ménage journalier renforcé avant présence des agents et utilisation de produits virulicides.
- Mise à disposition de lingettes désinfectantes (ou produits désinfectants + essuie - tout) à côté de chaque point à usages multiples (mopieurs, machines à café, micro-ondes, etc...)
- Achat de visières de protection en plus des masques proposés.
- Communication sur la manière de se servir de ces masques et surtout de les porter, les enlever et les nettoyer.
- Communication sur les violences familiales et rappel des numéros d'alerte.
- ...

**Le Sne a également demandé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CHSCT le plan de reprise d'activité (PRA) sur site** sachant que le CT devra également se prononcer.

Nous signalons qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'activité au sens propre dans la mesure où l'agence au travers de l'investissement de ses agent·e·s a continué à fonctionner pendant cette période de confinement. L'activité n'a de fait pas cessé.

### **Sur ce Plan de Reprise d'Activité sur site la position du Sne est la suivante :**

A ce jour, malgré le confinement, il semblerait qu'entre cinq et dix agents aient été contaminé·e·s, (dont trois durement) par le **COVID 19**. Heureusement, **au jour où nous écrivons ce compte-rendu, tous nos collègues touché·e·s semblent guéri·e·s.**

En l'absence de couverture vaccinale, de traitement reconnu efficace ou d'atteinte d'un seuil d'immunité collective, le risque est donc toujours présent pour tous.

Toutefois, un début de retour sur sites pourrait peut-être être envisagé par le Sne si l'agence met en œuvre, après analyse des risques, des moyens de protections sanitaires maximum. Parmi ceux-ci nous avons identifié les mesures complémentaires suivantes :

- **Maintien d'une généralisation du télétravail** comme demandé par le gouvernement.
- **Port du masque obligatoire** dans les couloirs et les lieux partagés.
- **Définition et application d'une liste exhaustive de mesures individuelles et collectives de protection** dans chaque configuration du cadre de travail (télétravail, réunions, déplacements, restauration et cantine, etc.).
- Définition **d'une politique sécuritaire** pour les **trajets domicile - travail**, en particulier dans les transports en commun mais également à l'arrivée à l'agence (distributeur de gel devant la porte, distribution de masques + bacs désinfectant).
- Etalement des horaires d'arrivées et de départs afin de limiter le risque d'exposition dans les transports en commun aux heures de pointe (dérogation sur les plages fixes – sujet à traiter en CT).
- **Nettoyage et désinfection des véhicules** et révision de nos règles de transport (pas plus d'une personne par véhicule, etc...).
- Politique souple des ASA et du télétravail en fonction de la reprise scolaire progressive (à discuter en CT également).
- Pour les réunions physiques : la règle générale est de **limiter au maximum le présentiel**. Ceci étant, l'agence devra établir clairement des critères objectifs pour une **participation physique conseillée** avec les mesures de précaution et de protection à prendre.
- **Intransigeance sur la distanciation sociale** au sein de l'établissement, dans les services, dans la gestion de la cantine, des salles de repas des délégations, etc.
- **Information des représentants du personnel et des agents sur les débats avec notre ministère** sur le retour sur sites.

Par ailleurs, le Plan de Continuité d'Activité et Plan de Reprise d'Activités devront être intégrés dans le Document Unique qui régit les conditions d'hygiène de sécurité et de santé au travail

## **Vote du CHSCT : unanimement pour sur le plan de continuité d'activité**

*Post CHSCT : sur le plan de reprise d'activité, il semblerait que la direction ait repris une partie des propositions du Sne.*

## Déménagement de la Délégation de Marseille (pour information)

**Le Sne se félicite de la position de l'agence de surseoir au déménagement** reporté à une date ultérieure. En effet, il aurait été déraisonnable de déménager en pleine période de déconfinement.

Il reste toujours la problématique des places de parking qui n'est pas résolue (dix places à discuter à l'usage si le nombre s'avère insuffisant) d'autant plus qu'en période de Covid, il est préconisé de privilégier les transports individuels.

## Etude RPS Montpellier (pour information)

Ce projet d'accompagnement de la délégation de Montpellier pour lutter contre les RPS en son sein a fait l'objet de vifs débats. Le CHSCT se veut une instance de dialogue et le Sne n'a pas compris pourquoi ce point n'était soumis que pour information et qu'aucune concertation de l'instance n'a été effectuée sur le cahier des charges.

Par ailleurs, nous avons appris que cette étude était déjà lancée... Nous regrettons d'autant plus cette situation que l'analyse et les retours d'expériences sur les études précédentes auraient mérité d'être entendus. Par ailleurs cela aurait évité beaucoup d'incompréhensions et de méfiance quant au contenu et à la finalité de cette étude.

Quoiqu'il en soit la direction nous a assuré que :

- l'élaboration du plan d'actions fera bien partie de cette étude (et non pas seulement une phase optionnelle comme présentée dans le document de travail),
- la restitution et l'appropriation seront bien collectives et non pas réservées uniquement à l'encadrement.

Dans les faits, **l'étude pourra réellement débuter lorsque la situation le permettra**, en particulier lors de la prise de poste prochaine (début juin a priori) de la future Directrice de délégation.

## Etude RPS agence avec le cabinet Ancoe (pour information)

Là aussi, ce point n'était soumis que pour information.

Le Sne fait le constat **qu'il n'y a pas suffisamment d'inscrit-e-s** : un risque majeur que nous avons prédit (cf. notre compte rendu du CHSCT du 17 octobre 2019).

**Pour le Sne, c'est** donc bien un défaut d'écoute et d'association des représentants du personnel qui est à l'origine de cet **échec**.

La multiplication d'études RPS (MTP, DIAB, DSIUN,...) met bien en évidence la réaction de l'administration face aux RPS qui s'accroissent. Cependant, cette réaction est bien trop tardive selon nous et le Sne souhaiterait vivement que la direction travaille en confiance avec les instances et le personnel sur ce sujet.

## DSIUN, projet d'étude RPS

Le Sne souhaite le report de ce point pour avis et non pas pour information. Même à titre informatif, nous faisons le constat que le processus de réorganisation/mutualisation se poursuit en période de confinement alors qu'il devrait être suspendu.

Il est trop tôt pour en discuter; une position inter-agences n'étant pas encore établie à ce jour; faute de consultation correcte du personnel en période de confinement. Le Sne travaille actuellement sur ce cahier des charges qui devra être voté dans chaque agence à défaut de la création d'un comité technique inter-agence.

**Notre direction, quant à elle, semblait être pressée de vouloir poursuivre le processus de création de la DSI unique...**

**La santé, la sécurité et la qualité de vie au travail dans la fonction publique et ses établissements : un devoir, une chance, une urgence !**

**Nous demeurons extrêmement vigilants pour minimiser tous les risques psychosociaux et sommes à votre écoute**

### Vos représentants

#### Sne - FSU au CHSCT :

Barbara MARTIN  
[barbara.martin@eurmc.fr](mailto:barbara.martin@eurmc.fr)  
04 26 22 30 40

[www.snefsu.org](http://www.snefsu.org)

Pascal GERIN  
[pascal.gerin@eurmc.fr](mailto:pascal.gerin@eurmc.fr)  
04 72 71 28 16

Lydie FLEUROT  
[lydie.fleurot@eurmc.fr](mailto:lydie.fleurot@eurmc.fr)  
04 26 22 30 16

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

